

Ouvertures du capital des entreprises publiques : privatisations ou pas privatisations ?

Michel Dauba

Que la Droite privatise, même si c'est inacceptable, reste dans la nature des choses. Mais que le gouvernement soutienne que par exemple, avec un statut de Société Anonyme et une entrée du privé qui resterait minoritaire, EDF resterait une entreprise publique, relève de la manipulation politicienne.

En fait, en reprenant à son compte une argumentation abondamment utilisée par le Parti Socialiste en son temps, elle rend plus problématique et suspecte la participation de ce dernier à la protestation et à la contre-offensive.

Et pour consolider cette contre-offensive des forces antilibérales, il convient de revenir sur les débats fondamentaux qui ont agité la Gauche gouvernementale sur la dernière décennie concernant la propriété des entreprises publiques.

Je reprendrai ici des extraits du livre que je viens de publier avec Michel Rizzi sur le sujet. Notre idée est que toute ouverture de capital, même partielle, est une privatisation et une mise sous domination des marchés financiers de toutes les stratégies et gestions de l'entreprise. Notre idée est qu'il y a un lien étroit entre structure de propriété et possibilité de changer les gestions, possibilité ou non de développer des droits nouveaux de contrôle et d'intervention pour les agents et les usagers.

Extraits :

Le PS considère que la régulation étatique suffit à garantir le service public qui pourrait être rendu aussi bien par une entreprise privée que par une entreprise publique. Et dans le cas des entreprises publiques, le contrôle majoritaire de l'Etat serait suffisant...

Ainsi on peut dire que, derrière leurs différences idéologiques renvoyant aux clivages traditionnels caractérisant leurs électors, Droite et PS mettent en œuvre des politiques pour l'essentiel identiques. Engagés à fond dans la construction européenne, notamment sur le Pacte de stabilité et les directives sur les services publics, ils s'accordent en effet sur les mêmes choix :

- concernant le contenu des transpositions en droit français des textes européens, à l'opposé d'une application « *a minima* »,

- concernant la réponse aux besoins de financement du secteur public par le recours aux marchés financiers (les ouvertures de capital sous la forme de mise sur le marché boursier),

- concernant l'engagement des entreprises publiques dans un processus d'internationalisation concurrentielle sous la forme des prises de contrôle, fusions, acquisitions.

Ceci explique pourquoi l'ouverture du capital de France Télécom et d'Air France en 1997 a eu à Gauche et parmi ses électeurs des effets dévastateurs. A tel point que la direc-

tion du PCF s'est trouvée contrainte d'ouvrir un débat interne sur le sujet. Celui-ci a duré plus d'un an avant qu'en soit tirée une synthèse sous forme d'un document adopté par le Comité National en janvier 1999 (1). Lors de son récent Congrès tenu dans la suite du grave recul électoral de 2002, le Parti Communiste a jeté un regard critique sur les analyses de cette période et a admis avoir adopté « *des positions ambiguës, voire erronées* ».

L'examen du positionnement des autres organisations, de gauche ou syndicales montre des limites :

- soit parce qu'il se cantonne à dénoncer les mécanismes libéraux et capitalistes à l'œuvre avec leurs dégâts sociaux ;
- soit parce qu'il revient à une démarche de défense des avantages acquis en matière d'emploi et de statuts publics, en laissant au second plan le débat sur la nature et la finalité des entreprises.

« Il est remarquable que dans tous les cas, on ne sorte pas d'une vision du service public où l'Etat continue de jouer le rôle central :

- Pour les plus critiques, on n'aborde pas les défis majeurs que sont les besoins de développement et leurs financements, les contenus et formes de la coopération internationale et européenne, la question des droits de contrôle et de décision pour une appropriation citoyenne des stratégies et gestions, et encore moins la question des critères de gestion ... pour en fin de compte chuter sur le

simple retour aux bonnes vieilles nationalisations et à ce qu'elles ont apporté de positif. La LCR et l'extrême-gauche dans son ensemble, ainsi que SUD, sont dans cette posture ; une partie des mouvements citoyens en est proche, même si l'on y voit poindre une réflexion sur les limites de l'étatisme dans la conduite des services publics (2).

• Pour les autres, on en reste à des objectifs de qualité, d'accessibilité et de tarification, en estimant qu'une intervention de l'Etat peut suffire à assurer et à réguler le service public par le contrôle du contenu des missions et la garantie des protections sociales des agents, renvoyant ainsi dos à dos opérateurs publics et privés. C'est notamment le cas des Verts, de la CFDT au plan confédéral (3) et de nombreuses associations d'usagers ou de défense du service public... : » (Et du PS comme nous l'avons souligné dès l'introduction à cet article NDLR).

Le cas de la CGT mérite un examen plus approfondi, compte tenu de l'Histoire et du rôle qui lui revient dans les nationalisations de la Libération et de 1982. Pour la CGT – comme pour le PCF –, les questions du service public et des entreprises publiques touchent à l'identité de l'organisation.

« Le Centre Confédéral d'Etudes Economiques et Sociales a récemment rendu public un dossier sur le sujet intitulé *Pourquoi nous sommes contre les privatisations* (4). Dans son article de synthèse du dossier, J.C. Le Duigou souligne que " le service public ne reviendra pas à l'identique, moulé dans sa forme et ses structures anciennes ". Notant un renversement de l'opinion après une période critique centrée sur une dénonciation des dégâts du Colbertisme, il ajoute que " cette réévaluation n'efface pas les problèmes d'un service public trop figé dans des formes étatiques héritées de l'Histoire [...] Le retour de balancier ne dispense pas d'un effort à la fois de renouvellement de la pensée du service public et de la créativité institutionnelle ". Des questionnements qui rejoignent les nôtres sont ici posés, avec le souci de " ne pas réduire le service public à la portion congrue en se contentant de le situer hors marché et en renonçant à transformer globalement le marché lui-même ".

La CGT semble cependant poser là davantage des pistes pour un travail à venir qu'avancer des propositions offensives. Or il y a urgence à suggérer une alternative, un avenir mobilisateur »

Propriété et contenu des gestions

« Notre avis est que la propriété collective des entreprises de service public reste une condition nécessaire bien que non suffisante à une véritable maîtrise publique, et qu'il y a un rapport profond entre structure de propriété et capacité à gagner et mettre en œuvre des droits nouveaux.

L'entreprise privée vise avant tout à offrir un rendement financier aux actionnaires qui détiennent son capital, sous forme de dividendes ou de distribution d'actions gratuites. D'ailleurs, l'entreprise privée n'a d'existence juridique que par ses actionnaires et elle vise à dégager des excédents à leur profit : pour une part importante par une activité commerciale de biens ou de services, mais aussi de manière de plus en plus significative par le rendement de ses placements financiers sur le marché boursier.

A l'inverse, l'entreprise publique de service public n'est

pas, en principe, astreinte à un rendement financier de son capital pour rémunérer des actionnaires. Disposant d'un capital et de financements publics, se voyant fixer des missions, elle vise à l'équilibre financier (recettes tarifaires et financements publics), voire au dégagement d'excédents qu'il s'agit d'affecter au bénéfice des usagers, des agents, de la société (baisse ou stabilisation des tarifs, services nouveaux,



investissements de développement, dépenses salariales et de formation-recherche). Elle recherche ainsi la meilleure efficacité-affectation de ses ressources pour l'accomplissement de ses missions au profit de la collectivité des usagers-citoyens. Ce qui exclut, encore en principe, tout laxisme en matière d'utilisation de ses ressources humaines.

Nous disons bien « en principe », car précisément la gestion étatique pervertit cette gestion spécifique à l'entreprise publique de service public. En effet, l'Etat, donc les gouvernements et les ministères de tutelle, ont leurs propres contraintes budgétaires. Et systématiquement, leur privilège d'actionnaire unique leur permet de prélever des fonds importants sur les entreprises publiques, incitant ainsi à la réduction des coûts (notamment salariaux). Dans ce cas, la contrainte d'excédent pousse à une gestion similaire à celle de l'entreprise privée, avec les mêmes effets que la recherche de rentabilité.

Ce constat met en évidence le besoin d'élaborer de nouveaux critères d'efficacité dont les entreprises publiques devraient être le lieu privilégié d'expérimentation. Mais, à supposer que la volonté politique existe, serait-il alors possible d'éviter la dérive constatée de leur gestion à travers un simple contrôle majoritaire de l'Etat, donc dans le cadre d'une certaine ouverture du capital au privé ?

Notons tout d'abord que ces ouvertures prennent toujours la forme de mise sur le marché boursier de titres de propriété des entreprises publiques, négociables au moins à moyen terme, et assurant en contrepartie des rentrées financières à l'Etat qui cède ses parts. Or, les détenteurs de capitaux ou d'épargne ont la liberté de décider ou pas de prendre part au capital de ces entreprises.